

CIAS VAL GUIERS
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mars, le Conseil d'Administration dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 26 **Quorum** : 14

Présents : 18

Ayant donné un Pouvoir : 03

Absents : 05

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 21

Résultat du vote :

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 21

Pour : 21

Contre : 0

Majorité absolue des suffrages exprimés : 11

Secrétaire de séance :

PARAVY Jean-Claude

Date de la convocation :

20/03/2024

18 présents : ARGOUD Yves, BALITRAND Anne, BAZIN Janine, BOURBON Marie-Christine, CAGNIN Georges, CEVOZ-MAMI Christian, CHAPUIS Agnès, COUDURIER Françoise, FERRARI Myriam, GAUTIN Catherine, HENAUX Raymond, MARTIN François, PARAVY Jean-Claude, REGALLET Paul, REVEL Luc, THIERY Ghislaine, VERRIER Muriel, WALLE Olivier.

03 Pouvoirs : Mme JOURDAN Véronique à Mme CHAPUIS Agnès, Mme YACONO Céline à Mme FERRARI Myriam, Mme ANDRE Valérie à M. François MARTIN.

05 Absents : Mmes BARBOTIN Sonia, MARTIN Marie-Ange, MASSIT Emilie, Mme SEVA Jacqueline, M. PERSON Philippe.

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

VU le tableau des emplois du CIAS Val Guiers,

VU l'avis du comité social territorial en date du 26 mars 2024,

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des emplois afin de prendre en compte les modifications d'organisation de l'établissement,

Considérant l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 qui dispose que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au conseil d'administration de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du comité social territorial.

Le Président propose d'adapter le tableau des emplois permanent pour les raisons suivantes :

Le tableau des emplois serait dès lors modifié ainsi :

- Suppression d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet 30 heures / semaine suivie de la création d'un emploi d'adjoint technique à temps complet.

- Suppression d'un emploi de psychologue de classe normale à temps non complet 17 heures 30 / semaine suivie de la création d'un emploi de psychologue hors classe à temps non complet 17 heures 30 / semaine.
- Suppression d'un emploi d'agent social principal de 2^{ème} classe à temps complet suivie de la création d'un emploi d'agent social à temps complet.
- Suppression d'un emploi d'adjoint d'animation à temps complet suivie de la création d'un emploi d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet.
- Création d'un emploi d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
Par 21 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention,**

- **MODIFIE** ainsi le tableau des emplois à compter du 1^{er} avril 2024 ;
- **PRECISE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget ;
- **MANDATE** le Président pour signer toutes pièces nécessaires à ce dossier.

Le Président,

-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
-Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Le Président,
Paul REGALLET



Le secrétaire de séance
Jean-Claude PARAVY

A handwritten signature in black ink, corresponding to the name Jean-Claude Paravy.